République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-007_2026-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	9+4	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.
Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

007_2026 – AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT 2025 AU BUDGET LOTISSEMENT 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'annexe détaillant les résultats 2025 à reprendre par anticipation dans le budget primitif 2026,
Considérant que, conformément à l'instruction comptable M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation provisoire des résultats 2025,
Considérant qu'à la date du 20 février 2026, la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 62 940.10 €,
Considérant qu'à la date du 20 février 2026, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de 506 744.12 €,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats provisoires de la gestion du budget lotissement 20803 - LOT Rue du Stade Kergrist année 2025 au budget lotissement 20803 - LOT Rue du Stade Kergrist année 2026, comme suit :

Report en fonctionnement RECETTES au chapitre R/002 :	62 940.10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement à reprendre en investissement DEPENSES au chapitre D/001 :	506 744.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :
-D'approuver l'affectation provisoire des résultats telle que présentée ci-dessus,
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO.